

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2026

VISANT À CONCILIER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS AVEC
L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE - (N° 140)

Tombé

N° CD60

AMENDEMENT

présenté par
M. Tryzna, rapporteur

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« également ».

II. – Au même alinéa, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.